

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 30

présenté par

Mme Lakrafi, Mme Kerbarh, Mme Lenne, M. Belhaddad, Mme Rilhac, Mme Chapelier,  
Mme Sylla, Mme Lazaar, Mme Bureau-Bonnard, Mme Tiegna, Mme Tanguy, M. Raphan,  
Mme Mirallès, Mme Krimi et M. Laabid

-----

**ARTICLE PREMIER****CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Après la quatrième phrase de l'alinéa 75, insérer la phrase suivante :

« Elle mobilise l'opérateur Expertise France pour appuyer les acteurs de la recherche français et leurs partenaires des pays du Sud pour obtenir des financements internationaux. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

les acteurs de la recherche française et leurs partenaires pourraient bénéficier de l'appui technique d'experts en rédaction et en montage de dossiers en vue de l'obtention de financements européens ou multilatéraux dans le cadre d'appels à projets au profit des pays du Sud. Il s'agit d'un appui technique et administratif aux opérateurs mentionnés dans cet alinéa (IRD, CIRAD, Institut Pasteur, CNRS) que pourrait apporter l'agence Expertise France pour la rédaction et la préparation des dossiers.